

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2023

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques DUCROCQ, le Maire.

Etaient présents : DUCROCQ Jacques, LAFAGES Thérèse, GORRILLOT Jean-Pierre, TOURNON Marie-José, WYTS Xavier, BERLAK Colette, MAZINGARBE Jean-Claude, BOULANGE Virginie, DERISQUEBOURG Laurence, LEMAHIEU Robert, OSSELIN Florence, DELBART Jacques, FONTAINE Christophe, LADEN Monique, PREVOT Erick, SCRIVE Anne-Marie, VANDORPE Damien, VANNOUQUE Yves, VILAIN Elisabeth

Absents ayant donné pouvoir : OCHIN Jean-François à OSSELIN Florence, COMYN Dorothée à BOULANGE Virginie, MARGUERITE Corinne à GORRILLOT Jean-Pierre, TIMMERMAN Guillaume à VANDORPE Damien

Secrétaire de séance : VILAIN Elisabeth

OBJET : APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2023

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal. Madame VILAIN indique qu'une autre version du compte-rendu avec corrections des fautes d'orthographe a été transmis en mairie.

Département du Nord
Arrondissement de Lille

Délib n° 30-05-2023



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an DEUX MIL VINGT TROIS,
Le 30 MAI à 20h00,

Date de convocation	24/05/2023
Date d'affichage	24/05/2023
En exercice	23
Présents	19
Ayant donné pouvoir	04
Total des votes	23

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques DUCROCQ, le Maire.

Etaient présents : DUCROCQ Jacques, LAFAGES Thérèse, GORRILLOT Jean-Pierre, TOURNON Marie-José, WYTS Xavier, BERLAK Colette, MAZINGARBE Jean-Claude, BOULANGE Virginie, DERISQUEBOURG Laurence, LEMAHIEU Robert, OSSELIN Florence, DELBART Jacques, FONTAINE Christophe, LADEN Monique, PREVOT Erick, SCRIVE Anne-Marie, VANDORPE Damien, VANNOUQUE Yves, VILAIN Elisabeth

Absents ayant donné pouvoir : OCHIN Jean-François à OSSELIN Florence, COMYN Dorothée à BOULANGE Virginie, MARGUERITE Corinne à GORRILLOT Jean-Pierre, TIMMERMAN Guillaume à VANDORPE Damien

Secrétaire de séance : VILAIN Elisabeth

OBJET : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DE PLU3 ARRETE LE 10 FEVRIER 2023 PAR LE CONSEIL METROPOLITAIN

I. PRESENTATION DU PROJET DE PLU3 ARRÊTÉ LE 10 FEVRIER 2023

Par délibération 20 C 0405 du 18 décembre 2020, le conseil de la métropole européenne de Lille a décidé d'engager la révision générale de son Plan Local d'Urbanisme (PLU2), et des plans locaux d'urbanisme des communes d'Annœullin, Allennes-les-Marais, Aubers, Bauvin, Bois-Grenier, Carnin, Fromelles, Le Maisnil, Provin, et Radinghem-en-Weppes.

Par cette révision, la Métropole a pour objectifs de conforter et poursuivre les ambitions ayant guidé le projet de territoire adopté lors de l'approbation du PLU2 en décembre 2019, à travers un document de planification urbaine unique, harmonisé et synchronisé à l'échelle de ses 95 communes membres, qui :

- Poursuit les engagements pris lors de l'adoption des plans locaux d'urbanisme approuvés le 12 décembre 2019 ;
- Poursuit l'intégration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)
- Accompagne l'évolution des objectifs du territoire en matière d'habitats et de mobilités du territoire que traduisent notamment le Programme Local de l'Habitat (PLH3) ou le Plan Métropolitain d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage (PMAHGDV) arrêtés ;
- Accompagne les objectifs du territoire en matière de déplacements et mobilités que traduisent notamment le Plan des Mobilités (PDM) et le Schéma Directeur des Infrastructures de Transport (SDIT) arrêtés ;
- Consolide la politique d'urbanisme commercial à l'échelle du territoire métropolitain ;
- Conforte la traduction de la charte " Gardiennes de l'Eau" à l'échelle des vingt-six communes engagées pour la préservation des secteurs nécessaires au captage des eaux pluviales et à l'alimentation des nappes phréatiques ;

- Répond aux évolutions induites par la crise sanitaire en s'intégrant dans un processus de résilience territoriale (Santé environnementale, plan de relance économique, ...)
- Accompagne l'élaboration de projets opérationnels concourant aux orientations du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) soit qui n'ont pas pu être intégrés dans le PLU2 en 2019, soit répondent aux projets portés par les communes dans le cadre du mandat 2020-2026.

I.1 Débats sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Le 23 avril 2021, les élus métropolitains ont débattu sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du futur PLU, comme le prévoit l'article L. 153-12 du code de l'urbanisme. Notre conseil municipal a tenu ce même débat le 14/10/2021.

Les débats sur le PADD à la MEL et dans les communes ont mis en exergue les enjeux suivants :

- Celui de répondre aux besoins en logements propres à notre territoire, relativement jeune et qui doit faire face à de nouveaux défis en pleine crise sociale et énergétique ;
- Celui de l'économie métropolitaine, ou comment, après la crise sanitaire et les questions soulevées par la mondialisation de l'économie, le territoire avec son histoire économique bien spécifique peut résoudre les enjeux de la proximité, de l'attractivité et de la souveraineté ;
- Celui de la nature en ville et la préoccupation de santé environnementale et plus généralement celui de la qualité globale du cadre de vie, etc. ;
- Celui toujours plus prégnant des mobilités et de la nécessité de mieux organiser la ville des proximités, enjeux intimement liés aux défis énergétiques et climatiques du territoire.

I.2 Bilan de la collaboration entre la MEL et les communes membres

Outre le débat sur le PADD, les maires et conseils municipaux ont été étroitement associés à toute la phase d'élaboration du projet de PLU3 conformément aux modalités de collaboration fixées par le Conseil métropolitain le 18 décembre 2020.

Par délibération du 22/09/2022, notre conseil municipal s'est prononcé sur une première version de travail du projet de PLU3 (PLU3-V1).

I.3 Bilan de la concertation préalable avec le public et les partenaires

La concertation avec les citoyens et plusieurs partenaires publics tels que la Chambre d'Agriculture a été mise en place, permettant de recueillir les attentes du territoire et de ses acteurs, qu'elles soient formulées à l'échelle métropolitaine, communale ou infra communale.

Au terme de cette concertation, 861 contributions ont été recueillies, dont 562 portent effectivement sur la révision du Plan Local d'Urbanisme. Les contributions recueillies portent sur :

Les principaux axes thématiques qu'interroge la révision générale à l'échelle métropolitaine (350 contributions)

Des sujets individuels ou localisés à l'échelle communale (168 contributions)

Des secteurs de projets urbains particuliers (44 contributions).

La manière dont les contributions du public ont été prises en compte dans le projet de PLU3 est détaillée et motivée dans le bilan de concertation tiré par le Conseil Métropolitain le 10 février 2023 et son annexe consultable à partir du lien suivant :

https://diffuweb.lillemetropole.fr/PLU3/bilan_de_la_concertation/.

A l'issue des débats métropolitain et municipaux, suite aux échanges réguliers menés entre les communes et la MEL, et fort des propositions émises par les citoyens et plusieurs partenaires publics, le conseil métropolitain a arrêté le projet de PLU3 par délibération du 10 février 2023 (23 C 0034) consultable sur le lien suivant :

<https://diffuweb.lillemetropole.fr/PLU3/V20230210/index.html>

Le contenu du projet de PLU3 arrêté est également consultable sur demande en format papier au siège de la MEL, 2 boulevard des Cités Unies à LILLE.

* *
*

En application des articles L.153-33 et R. 153-11 du code de l'urbanisme, le projet de PLU3 arrêté par le Conseil métropolitain est soumis pour avis aux 95 communes de la MEL.

Il est également soumis à l'avis de l'autorité environnementale et des autres personnes publiques associées telles que l'Etat, la Chambre d'agriculture, la commission départementale des espaces naturels et forestiers, la Chambre du commerce et de l'industrie.

À l'issue de cette consultation des communes, et des personnes publiques associées, le PLU3 arrêté et les avis émis par les conseils municipaux seront soumis à une enquête publique prévue à l'automne 2023.

Après cette enquête publique, le projet de PLU3 pourrait être modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier d'enquête, dont celui de la commune ici exprimé, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur ou de la commission d'enquête.

II. AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DE PLU3 ARRETE LE 10 FEVRIER 2023

Considérant les remarques formulées par le conseil municipal en septembre 2022 et les réponses apportées, à savoir :

- Concernant le minimum de densité des projets : le Conseil Municipal s'oppose à la mise en place d'un minimum de 40 % d'emprise au sol et souhaite maintenir les 30 % antérieur. Réponse métropolitaine : Le passage à 40% des emprises au sols inférieures ou égales à 30 % au PLU 2 vise à permettre l'agrandissement des maisons existantes pour aménager "une pièce en plus". Cette orientation permet aussi de construire davantage sans pour autant à avoir à monter trop haut. Il s'agit de concilier réponse aux besoins de logements et conservation du caractère des villes et villages de la métropole.
- Concernant le plan des hauteurs : le Conseil Municipal s'oppose à la mise en place de seuils minimaux à 10 mètres et 13 mètres de hauteur et souhaite maintenir les hauteurs de 7 et 10 mètres antérieures. Réponse métropolitaine : La MEL a retenu cette demande. Les communes qui souhaitent augmenter leurs hauteurs peuvent le faire sur simple demande. La commune de Sainghin en Mélançois conserverait donc les hauteurs du PLU2.
- Concernant le minimum de densité urbaine dans les périmètres de 500 mètres autour des projets SDIT : le conseil municipal, en accord avec la commune de Villeneuve d'Ascq et la Société Publique Locale Euralille gestionnaire de la Haute Borne, souhaite modifier le zonage de la zone UE en UOP8 afin d'y appliquer un règlement spécifique visant, notamment, à assurer le respect de la qualité paysagère, architecturale et environnementale du site, d'imposer des limitations en terme de hauteur et d'encadrer la création de places de stationnements. Réponse métropolitaine : en accord avec Villeneuve d'Ascq, il a été décidé de ne pas confirmer la demande de zonage particulier et de conserver le zonage UE.
- Concernant la servitude de mixité fonctionnelle (qui consiste à imposer la création de 10 % de surface à usage économique ou de service à partir de 1 000 m² de surface plancher créée) : le conseil municipal s'oppose à cette mesure car n'ayant pas d'utilité sur le territoire communal déjà pourvu en commerces de proximité et en services. Réponse métropolitaine : cet outil ne sera pas appliqué automatiquement mais sur demande des communes.
- Concernant la demande d'inscription des chemins ruraux structurants : Réponse métropolitaine : le MEL a retenu cette demande.
- Concernant la parcelle intégrant le complexe de bâtiments municipaux de la commune (salle des fêtes, complexe sportif, groupe scolaire public, centre de vie périscolaire, parcelles B 1773, ZC 15 et ZC 211) : la commune souhaite le changement de zonage pour passer de UVD6.1 à UEP (« zone urbaine affectée aux équipements publics ou d'intérêt collectif ») : Réponse métropolitaine : le MEL a retenu cette demande.

Concernant les OAP :

Le conseil municipal émet les remarques et observations suivantes :

- OAP n° 51 relative au projet « Ferme du Tilleul » : la commune confirme son souhait de suppression de cette contrainte d'aménagement qui est encore inscrite dans la cartographie malgré sa suppression lors de la dernière révision du PLU2. La commune a délibéré en ce sens le 28/06/2022 (délibération n° 38-06-2022). Réponse métropolitaine : le MEL a retenu cette demande.
- OAP n° 52 relative au projet dit « European Homes » : la commune est favorable à ces orientations.

Après avoir présenté le projet de PLU3 et en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** :

EMET un avis favorable au projet de PLU3 arrêté ;

DEMANDE l'examen, au regard des résultats de la future enquête publique, des ajustements suivants :

- Franges paysagères : la commune souhaite que soit réduites les franges paysagères de 10 à 3 mètres.
- Parcelle A 162 : la commune souhaite que la parcelle soit exclue du périmètre de l'OAP 52 et qu'elle passe en zonage UVD4.1 en vue de la construction d'une ou de maisons individuelles.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an DEUX MIL VINGT TROIS,
Le 30 MAI à 20h00,

Date de convocation	24/05/2023
Date d'affichage	24/05/2023
En exercice	23
Présents	19
Ayant donné pouvoir	04
Total des votes	23

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques DUCROCQ, le Maire.

Etaient présents : DUCROCQ Jacques, LAFAGES Thérèse, GORRILLOT Jean-Pierre, TOURNON Marie-José, WYTS Xavier, BERLAK Colette, MAZINGARBE Jean-Claude, BOULANGE Virginie, DERISQUEBOURG Laurence, LEMAHIEU Robert, OSSELIN Florence, DELBART Jacques, FONTAINE Christophe, LADEN Monique, PREVOT Erick, SCRIVE Anne-Marie, VANDORPE Damien, VANNOUQUE Yves, VILAIN Elisabeth

Absents ayant donné pouvoir : OCHIN Jean-François à OSSELIN Florence, COMYN Dorothee à BOULANGE Virginie, MARGUERITE Corinne à GORRILLOT Jean-Pierre, TIMMERMAN Guillaume à VANDORPE Damien

Secrétaire de séance : VILAIN Elisabeth

OBJET : AVIS DE LA COMMUNE SUR LA MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE RECUEIL DES DEMANDES DE TITRES D'IDENTITE ET DE VOYAGE A SAINGHIN EN MELANTOIS

Considérant le courrier reçu de la part de la Préfecture du Nord en date du 24/04/2023 sollicitant la commune pour la mise en place d'un dispositif de recueil (DR) des demandes de cartes d'identité et de passeports,

Monsieur le Maire explique que les délais de délivrance des pièces d'identités et de voyages sont anormalement longs au niveau national, et plus encore au niveau local (respectivement 70 jours aux niveaux national et départemental et 96 jours au sein de l'arrondissement de Lille).

Compte-tenu de la population municipale et des besoins constatés, il est apparu pertinent à la Préfecture du Nord de proposer l'installation d'un DR à Sainghin en Mélantois. Après avoir contacté les communes alentours, plusieurs ont indiqué avoir été sollicitées mais aucune n'a répondu favorablement à la proposition préfectorale.

Monsieur le Maire explique qu'il est profondément attaché au développement d'un service public de proximité et de qualité mais qu'il ne peut engager la commune sans préalablement penser à l'organisation du service proposé. Aussi, pour que celui-ci réponde aux attentes des usagers, il propose de valider la proposition si certaines conditions sont réunies :

- L'intégration d'au moins 25 % des communes du territoire Est de la MEL et de la communauté de communes Pévèle Carembault dans le dispositif pour que la charge soit répartie sur plusieurs entités. Aujourd'hui, les communes disposant de DR sur ce territoire sont : Villeneuve d'Ascq, Mons-en-Baroeul et Cysoing.
- Une prise en charge de l'Etat proche de 90 % du coût du service. La Préfecture propose un dispositif dont le reste à charge pour la commune est évalué à 17 000 € par an (soit environ 44 % du coût total).

Pour ces raisons, Monsieur le Maire propose, pour le moment, de décliner la proposition de la Préfecture du Nord faute d'avoir la capacité de rendre un service de qualité aux usagers.

Après avoir entendu l'intervention de ses membres et en avoir délibéré, Monsieur indique qu'il décline la proposition de mise en place d'un dispositif de recueil des cartes d'identité et des passeports dans la commune de Sainghin en Mélantois.

Le présent avis sera transmis en Préfecture.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an DEUX MIL VINGT TROIS,
Le 30 MAI à 20h00,

Date de convocation	24/05/2023
Date d'affichage	24/05/2023
En exercice	23
Présents	19
Ayant donné pouvoir	04
Total des votes	23

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques DUCROCQ, le Maire.

Etaient présents : DUCROCQ Jacques, LAFAGES Thérèse, GORRILLOT Jean-Pierre, TOURNON Marie-José, WYTS Xavier, BERLAK Colette, MAZINGARBE Jean-Claude, BOULANGE Virginie, DERISQUEBOURG Laurence, LEMAHIEU Robert, OSSELIN Florence, DELBART Jacques, FONTAINE Christophe, LADEN Monique, PREVOT Erick, SCRIVE Anne-Marie, VANDORPE Damien, VANNOUQUE Yves, VILAIN Elisabeth

Absents ayant donné pouvoir : OCHIN Jean-François à OSSELIN Florence, COMYN Dorothee à BOULANGE Virginie, MARGUERITE Corinne à GORRILLOT Jean-Pierre, TIMMERMAN Guillaume à VANDORPE Damien

Secrétaire de séance : VILAIN Elisabeth

OBJET : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2023

Le Conseil Municipal, à l'unanimité à l'exception des abstentions indiquées à la fin de la délibération pour cause de participation au bureau des associations concernées :

DECIDE d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'année 2023 :

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2023		
Associations Culturelles & Sportives Sainghinoises	Subventions votées en 2022	Propositions pour 2023
Judo Club Sainghinois	4 700,00 €	5 000.00 €
Cysoing Sainghin Bouvines Basket	3 650,00 €	4 000.00 €
Atelier Danse Sainghinois	2 100,00 €	Pas de dossier
Association de Gymnastique Volontaire	1 600,00 €	1 700.00 €
Etoile Club Anstaing Chéreng Tressin Gruson Sainghin	2 100,00 €	Pas de dossier
Taekwondo	1 200,00 €	Pas de dossier
Badminton	260,00 €	280.00 €
Futsal	320,00 €	Pas de dossier
Tout du Ch'min	200,00 €	600.00 €
Les Chemins du Mélantois	3 500,00 €	4 000.00 €
Bibliothèque pour tous	1 800,00 €	1 950.00 €
Société Historique	950,00 €	1 000.00 €
Club des aînés « Présence et Amitié »	780,00 €	800.00 €
Dix vins en Mélantois	260,00 €	280.00 €
Chorale de l'Amitié	230,00 €	240.00 €
Papiers Couleurs	160,00 €	Pas de dossier
La Patrie – Société Colombophile	160,00 €	170.00 €
Les Pêcheurs du Mélantois	190,00 €	200.00 €
Les chemins du zéro déchet	730,00 €	800.00 €
7 Lieux	320,00 €	340.00 €
Club des vieilles carrosseries	180,00 €	0.00 €
Art et Passion en Mélantois	300,00 €	350.00 €
Ecole de musique (EF2M)	2 600,00 €	2 600.00 €
Associations périscolaires	Subventions votées en 2022	Propositions pour 2023
APE Gr. Scolaire Antoine de Saint Exupéry	1 050,00 €	Pas de dossier
APEL Ecole Saint Joseph	1 050,00 €	1 150.00 €
Amicale Pasteur	850,00 €	900.00 €

Associations humanitaires & caritatives	Subventions votées en 2022	Propositions pour 2023
Union Nationale des Combattants	180,00 €	250.00 €
Améli'ore la vie	180,00 €	500.00 €
Associations non sainghinoises	Subventions votées en 2022	Propositions pour 2023
Amicale des Sapeurs-Pompiers de V. d'Ascq	0,00 €	0.00 €
Amicale des Secouristes	0,00 €	0.00 €

PRECISE que les subventions prévues pour les associations avec mention « pas de dossier » ne pourront être délibérés qu'à réception des dossiers de demandes de subventions pour l'année 2023.

PRECISE que l'association les vieilles carrosseries ne sollicite pas de subvention en 2023.

PRECISE que les subventions à caractère social sont attribuées par le CCAS de la commune.

PRECISE que les élus membres des bureaux d'associations concernées par les demandes de subvention n'ont pas pris part au vote (Chemins du Zéro déchet : OSSELIN Florence / Tout du Ch'min : OCHIN Jean-François / Dix vins en Mélantois : MARGUERITE Corinne / Améli'ore la vie : BOULANGE Virginie / Société Historique : LADEN Monique et VANDORPE Damien / Les Chemins du Mélantois : GORRILLOT Jean-Pierre, BERLAK Colette et VANNOUQUE Yves)

PRECISE que le versement des subventions ci-dessus allouées sera effectué sous réserve de la fourniture de l'ensemble des documents demandés par l'adjoint délégué.

PRECISE que ces subventions sont inscrites au Budget 2023 de la commune.

Département du Nord
Arrondissement de Lille

Délib n° 33-05-2023



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an DEUX MIL VINGT TROIS,
Le 30 MAI à 20h00,

Date de convocation	24/05/2023
Date d'affichage	24/05/2023
En exercice	23
Présents	19
Ayant donné pouvoir	04
Total des votes	23

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques DUCROCQ, le Maire.

Etaient présents : DUCROCQ Jacques, LAFAGES Thérèse, GORRILLOT Jean-Pierre, TOURNON Marie-José, WYTS Xavier, BERLAK Colette, MAZINGARBE Jean-Claude, BOULANGE Virginie, DERISQUEBOURG Laurence, LEMAHIEU Robert, OSSELIN Florence, DELBART Jacques, FONTAINE Christophe, LADEN Monique, PREVOT Erick, SCRIVE Anne-Marie, VANDORPE Damien, VANNOUQUE Yves, VILAIN Elisabeth

Absents ayant donné pouvoir : OCHIN Jean-François à OSSELIN Florence, COMYN Dorothée à BOULANGE Virginie, MARGUERITE Corinne à GORRILLOT Jean-Pierre, TIMMERMAN Guillaume à VANDORPE Damien

Secrétaire de séance : VILAIN Elisabeth

OBJET : VOTE DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

DECIDE d'accorder des subventions exceptionnelles aux associations selon tableau ci-dessous :

Subventions exceptionnelles	Propositions 2023	Justificatifs
Judo Club sainghinois	1 000.00 €	30 ^{ème} édition du tournoi Maquet

PRECISE que ces subventions sont inscrites au Budget 2023 de la commune.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an DEUX MIL VINGT TROIS,
Le 30 MAI à 20h00,

Date de convocation	24/05/2023
Date d'affichage	24/05/2023
En exercice	23
Présents	19
Ayant donné pouvoir	04
Total des votes	23

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques DUCROCQ, le Maire.

Etaient présents : DUCROCQ Jacques, LAFAGES Thérèse, GORRILLOT Jean-Pierre, TOURNON Marie-José, WYTS Xavier, BERLAK Colette, MAZINGARBE Jean-Claude, BOULANGE Virginie, DERISQUEBOURG Laurence, LEMAHIEU Robert, OSSELIN Florence, DELBART Jacques, FONTAINE Christophe, LADEN Monique, PREVOT Erick, SCRIVE Anne-Marie, VANDORPE Damien, VANNOUQUE Yves, VILAIN Elisabeth

Absents ayant donné pouvoir : OCHIN Jean-François à OSSELIN Florence, COMYN Dorothée à BOULANGE Virginie, MARGUERITE Corinne à GORRILLOT Jean-Pierre, TIMMERMAN Guillaume à VANDORPE Damien

Secrétaire de séance : VILAIN Elisabeth

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTION 2023 – ACTION HUMANITAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la volonté du Conseil Municipal d'apporter une aide humanitaire par le biais d'une association reconnue d'utilité publique,

L'adjointe au Maire en charge explique le principe de l'aide humanitaire délivrée annuellement depuis 2016 par le Conseil Municipal par le biais du soutien à une association.

Elle explique que l'année 2023 permettra de soutenir le groupe de secours catastrophe français (GSCF). Celui-ci intervient au niveau international lors de catastrophes, notamment naturelles. Ce fut le cas après le séisme de magnitude 7,8 sur l'échelle de Richter qui a frappé le sud de la Turquie. Pour cette intervention, le groupe a lancé un appel aux dons auquel il est proposé de répondre favorablement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

DECIDE d'attribuer une aide de 1 000 € à l'action humanitaire de la commune en 2023 à destination du GSCF.

PRECISE que cette aide sera fléchée sur l'intervention en Turquie.

PRECISE que cette aide est inscrite au budget 2023 de la commune.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents permettant la mise en œuvre de ce partenariat.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an DEUX MIL VINGT TROIS,
Le 30 MAI à 20h00,

Date de convocation	24/05/2023
Date d'affichage	24/05/2023
En exercice	23
Présents	19
Ayant donné pouvoir	04
Total des votes	23

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques DUCROCQ, le Maire.

Etaient présents : DUCROCQ Jacques, LAFAGES Thérèse, GORRILLOT Jean-Pierre, TOURNON Marie-José, WYTS Xavier, BERLAK Colette, MAZINGARBE Jean-Claude, BOULANGE Virginie, DERISQUEBOURG Laurence, LEMAHIEU Robert, OSSELIN Florence, DELBART Jacques, FONTAINE Christophe, LADEN Monique, PREVOT Erick, SCRIVE Anne-Marie, VANDORPE Damien, VANNOUQUE Yves, VILAIN Elisabeth

Absents ayant donné pouvoir : OCHIN Jean-François à OSSELIN Florence, COMYN Dorothée à BOULANGE Virginie, MARGUERITE Corinne à GORRILLOT Jean-Pierre, TIMMERMAN Guillaume à VANDORPE Damien

Secrétaire de séance : VILAIN Elisabeth

OBJET : PARTICIPATION COMMUNALE AUX FORMATIONS Bafa ET Bafd – CONVENTIONNEMENT CAF

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 16-03-2016 en date du 15 mars 2016 portant sur la prise en charge des frais de formation aux Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateurs (Bafa) et Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur (Bafd),

Considérant la convention d'objectifs et financement (COF) signée avec la caisse d'allocations familiales (CAF) dont un avenant peut concerner l'accompagnement financier aux formations Bafa-Bafd,

La conseillère déléguée en charge des affaires périscolaires explique que la commune reçoit de plus en plus de demandes de formation au BAFA et au BAFD. Cette augmentation s'explique par :

- La volonté de la commune d'offrir une première expérience de travail aux jeunes sainghinois en les intégrant dans la gestion des centres aérés communaux
- La possibilité, ouverte par l'état depuis cette année, de suivre la formation BAFA à compter de 16 ans (à la place de 17 ans précédemment).

Pour ces raisons, elle propose d'augmenter l'enveloppe de financement des formations, en conservant les mêmes critères d'attribution :

- Être sainghinois
- S'engager à réaliser ses stages pratiques dans le cadre de la formation initiale et de la formation de perfectionnement au sein des centres aérés communaux dans la limite des places disponibles
- Être animateur « diplômé » pour un centre aéré communal pour au moins une période de vacances
- Financer les différentes sessions de formation auprès de l'UFCV de Bouvines à hauteur de 50 % (uniquement pour les demi-pensions)

Par ailleurs, elle explique que la CAF propose un financement de ce dispositif qui était jusqu'en 2022 de 55.84 € par formation (soit environ 20 % du montant total). En cas de poursuite de l'accompagnement de la CAF, il sera nécessaire de signer un avenant à la COF en cours.

Sur proposition de la conseillère déléguée en charge des affaires périscolaires et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

DECIDE d'augmenter, à compter de l'année 2023 et pour les années suivantes, l'enveloppe annuelle allouée au financement des formations BAFA/BAFD de 1 500 à 2 500 €

PRECISE que les crédits budgétaires nécessaires sont inscrits au budget 2023 et le seront aux budgets suivants

AUTORISE Monsieur le Maire a signé tous documents administratifs permettant la mise en œuvre de ce dispositif et notamment les conventions d'accompagnement de la CAF en la matière

Département du Nord
Arrondissement de Lille

Délib n° 36-05-2023



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an DEUX MIL VINGT TROIS,
Le 30 MAI à 20h00,

Date de convocation	24/05/2023
Date d'affichage	24/05/2023
En exercice	23
Présents	19
Ayant donné pouvoir	04
Total des votes	23

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques DUCROCQ, le Maire.

Etaient présents : DUCROCQ Jacques, LAFAGES Thérèse, GORRILLOT Jean-Pierre, TOURNON Marie-José, WYTS Xavier, BERLAK Colette, MAZINGARBE Jean-Claude, BOULANGE Virginie, DERISQUEBOURG Laurence, LEMAHIEU Robert, OSSELIN Florence, DELBART Jacques, FONTAINE Christophe, LADEN Monique, PREVOT Erick, SCRIVE Anne-Marie, VANDORPE Damien, VANNOUQUE Yves, VILAIN Elisabeth

Absents ayant donné pouvoir : OCHIN Jean-François à OSSELIN Florence, COMYN Dorothee à BOULANGE Virginie, MARGUERITE Corinne à GORRILLOT Jean-Pierre, TIMMERMAN Guillaume à VANDORPE Damien

Secrétaire de séance : VILAIN Elisabeth

OBJET : TARIFS ALSH PERI ET EXTRASCOLAIRES – CANTINE, GARDERIE, ETUDES, RECREANIM, CENTRES AERES ET CAMPINGS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 56-09-2022 en date du 22/09/2022 portant sur la tarification des ALSH périscolaires de cantine, de garderie et d'études pour l'année scolaire 2022-2023 et les suivantes,

Vu la délibération n° 57-09-2022 en date du 22/09/2022 portant sur la tarification des ALSH périscolaires des récréanim' pour l'année scolaire 2022-2023 et les suivantes,

Vu la délibération n° 65-09-2021 en date du 21/09/2021 portant sur la tarification des ALSH extrascolaires des centres aérés petites et grandes vacances scolaires pour l'année scolaire 2021-2022 et les suivantes,

Vu la délibération n° 66-09-2021 en date du 21/09/2021 portant sur la tarification des ALSH extrascolaires du pôle ados pour l'année scolaire 2021-2022 et les suivantes,

Vu la délibération n° 48-06-2022 en date du 28/06/2022 portant sur la tarification des campings

Considérant les tarifs des repas de cantine facturés à la commune aux prix suivants :

- Repas non bio : 2,41 € TTC / Repas 100 % bio : 3,61 € TTC

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de délibérer sur les tarifs des accueils de loisirs sans hébergement périscolaires (Cantine, Garderie, Etudes et Récréanim') et extrascolaires (pôle ados, centre aérés et campings).

Les modalités générales des tarifs périscolaires :

- Les tarifs sont dégressifs en fonction du quotient familial. Aucune gratuité n'est accordée.
- Les récréanim' et les activités extrascolaires sont ouverts aux enfants inscrits au écoles sainghinoises. Ils doivent être domiciliés ou scolarisés à Sainghin en Mélançois. Les enfants ne rentrant pas dans ces conditions pourront être acceptés en fonction des places disponibles pour chaque activité.
- L'inscription préalable aux activités est obligatoire.
- Il n'est pas pratiqué de remboursement ou d'annulation de facturation en cas d'inscription d'un enfant et d'absence.
- En cas de retards répétés des familles pour le paiement des factures, la Mairie facture une somme de 10 € sur la facture suivante. Cette mesure est mise en œuvre à compter du 2^{ème} mois d'impayés ou de retard de paiement par année scolaire. En cas d'impayés, l'inscription aux récréanim' est suspendu dès la période suivante et jusqu'à retour à la normale.
- Pour toutes les activités péri & extrascolaires (hormis le restaurant scolaire) : les enfants non domiciliés dans la commune* seront admis à condition d'être scolarisé dans une école de la commune au cours de l'année scolaire ou d'avoir une attache familiale dans la commune (grands parents uniquement). Les tarifs sont majorés de 33 % du montant initial pour ces familles. Les tarifs pour les enfants non domiciliés dans la commune ne répondant pas aux conditions énumérées ci-dessus sont majorés de 100 % du montant initial.
*Est considéré comme sainghinois l'enfant dont l'un des parents réside à Sainghin.
- Pour toutes les activités péri & extrascolaires (hormis le restaurant scolaire) : Une dégressivité des montants de participations sera appliquée en tenant compte du nombre d'enfants inscrits par famille :
 - 2 enfants : - 10%
 - 3 enfants : - 20%
 - 4 enfants et plus : - 30%

CANTINE, GARDERIE, ETUDES & RECREANIM'

Les tarifs du restaurant scolaire – avec 2 repas 100 % bio / semaine (ou pour 1 repas 100 % bio / mois dans le cadre des récréanim') :

RESTAURANT PERISCOLAIRE – 2 REPAS 100 % BIO PAR SEMAINE (en €)			
Quotient Familial	Maternelles & Primaires Domiciliés dans la commune	Maternelles & Primaires Domiciliés hors commune	Personnel enseignant
Tarif très social 0 à 600	1,00	3,80	6,10
Tarif social 601 à 1 300	3,30	4,20	
> à 1 300	3,60	4,60	

- Ces tarifs sont majorés de 50 % pour les enfants non-inscrits et présents au service.
- Dans le cas où un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) inclus la mise à disposition par la famille d'un panier repas, ces tarifs sont minorés de 50 %.

Les tarifs de l'accueil périscolaire :

GARDERIE / ETUDE / JOURNEE ACTIVITES RECREANIM (en €)							
Quotient Familial	Matin	Soir ≤ 1heure	Soir > 1 heure	Soir + Etude	Etude	Etude Anglais	Journée mercredis
Tarif très social 0 à 600	1,15	1,00	1,90	2,15	1,15	1,70	4,30
Tarif social 601 à 1 300	1,75	1,50	2,85	3,25	1,75	2,30	6,60
> à 1 300	2,30	2,00	3,80	4,30	2,30	2,85	10,20

- En cas de retards répétés des familles pour récupérer un enfant à la garderie, la commune facture une somme de 5 € par ¼h de retard. Cette mesure sera mise en œuvre à compter du 3^{ème} retard constaté par année scolaire. Les 5 € seront facturés par ¼h échu.

Les tarifs des sorties dans le cadre des récréanim' :

Un budget est prévu pour l'organisation de sorties ou activités thématiques à chaque fin de période, avant les vacances scolaires. Le budget total est de 2 500 € par année scolaire.

Pour la sortie (plus onéreuse) organisée avant les grandes vacances scolaires, une participation familiale est demandée aux parents d'élèves à hauteur de 50 % du coût de revient total de la sortie. Pour les enfants non domiciliés à Sainghin en Mélançois, les familles prendront en charge la totalité du coût de la sortie.

CENTRES AERES

Accueils de Loisirs Sans Hébergement – Petites Vacances Scolaires et Grandes Vacances Scolaires :

Tranches Quotient Familial	Tarif journalier des participations (en €)	Tarifs Garderie (en €)		
		Soir ≤ 1 heure	Soir >1 heure	Journée
Tarifs très sociaux de 0 à 600	2,00	0,60	0,70	1,10
Tarifs sociaux de 601 à 1 300	4,40	1,00	1,30	1,90
> à 1 300	7,00	1,50	2,00	2,50

Les inscriptions sont prises à la semaine. Le nombre de semaines doit être déterminé le jour de l'inscription.

En cas de retards répétés des familles pour récupérer un enfant à la fin de la garderie, une somme de 5 € par 1/4h de retard pourra être facturée aux familles. Cette mesure sera mise en œuvre à compter du 2^{ème} retard constaté par période de vacances. Les 5 € seront facturés par 1/4h échu.

Cantine des Accueils de Loisirs Sans Hébergement – PVS et GVS :

RESTAURANT CENTRE AERE – 2 REPAS 100 % BIO PAR SEMAINE (en €)		
Quotient Familial	Maternelles & Primaires	Maternelles & Primaires Domiciliés dans la commune
Tarif très social de 0 à 600	3,80	1,00
Tarif social de 601 à 1 300	4,20	
> à 1 300	4,60	

- Ces tarifs sont majorés de 50 % pour les enfants non-inscrits et présents au service.
- Dans le cas où un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) inclus la mise à disposition par la famille d'un panier repas, ces tarifs sont minorés de 50 %.

CAMPINGS

Les campings sont organisés pendant les centres aérés d'été.

Le fonctionnement actuel est le suivant :

- Un camping d'une nuit et deux jours pour les enfants de l'école maternelle sur la commune
- Un camping de deux nuits et trois jours les enfants à partir du CP pouvant être à l'extérieur de la commune
- La commune prend en charge 50 % du budget pédagogique (qui représente le coût total des campings)

Les tarifs sont les suivants :

Groupes d'âges	Tarifs aux familles	Budget pédagogique
Enfants de l'école maternelle	8 € la journée	16 € la journée
Enfants du CP au CE1		
Enfants du CE2 au CM1	17 € la journée	34 € la journée
Enfants à partir du CM2		

POLE ADOS

Les modalités d'organisation du « Pôle ados » :

- Pendant les périodes scolaires :
 - Accueil au centre de vie périscolaire des adolescents les mardis, mercredis et vendredis de 16h30 à 19h et les samedis de 13h30 à 19h dans la limite de 24 présents.
 - Ouverture de la semaine précédant la rentrée scolaire à l'avant-dernière semaine scolaire, l'année civile suivante.
 - Animation de ces temps d'accueil par 2 encadrants permanents.
 - Organisation d'une veillée chaque mois jusqu'à 23h maximum
 - Proposition d'activités variées répondant à un projet pédagogique (en lien avec le Projet Educatif Territorial de la Commune), aux attentes des adolescents et en utilisant les équipements de proximité mis à disposition (Complexe Sportif, City Stade, futur terrain de pétanque, futur terrain de football ouvert au public etc ...).
- Pendant les vacances scolaires :
 - Accueil au centre de vie périscolaire des adolescents, les après-midi du lundi au vendredi de 13h30 à 19h.
 - Ouverture pendant la totalité des vacances scolaires (petites et grandes vacances, hors vacances de Noël).
 - Animation de ces temps d'accueil par le nombre d'encadrants nécessaires selon les lois en vigueur.
 - Organisation d'une veillée durant chaque période de vacances scolaires, jusqu'à 23h maximum

- Mise en place d'un service de restauration périscolaire pour les jeunes de 12h30 à 13h30.
- Proposition d'un séjour hors de la commune pendant les grandes vacances.

Le nombre d'inscriptions maximum des activités sera limité à 60 adolescents pour éviter de dépasser les taux d'encadrement légaux de ce type d'activité (1 animateur pour 12 adolescents présents).

Ces activités seront facturées sur deux niveaux différents de participation, en fonction des tarifs suivants, à compter du 1^{er} janvier 2022 et pour les années suivantes :

- **Pendant les périodes scolaires :**

Tranches Quotient Familial	Tarif hebdomadaire des participations (en €)
Tarifs très sociaux : 0 à 600	1,50
Tarifs sociaux : 601 à 1 300	3,00
> à 1 300	5,00

Les inscriptions seront effectuées et facturées par période (une facturation environ toutes les 12 semaines). Aucun remboursement ou réduction ne seront effectués en cas de désistement ou de maladie de l'adolescent.

Les périodes seront les suivantes : septembre jusqu'aux vacances de Noël, janvier aux vacances de pâques puis fin d'année scolaire.

- **Pendant les vacances scolaires (petites et grandes vacances scolaires) :**

Tranches Quotient Familial	Tarif journalier des participations (en €)
Tarifs très sociaux : 0 à 600	2,00
Tarifs sociaux : 601 à 1 300	4,40
> à 1 300	7,00

Les inscriptions sont prises à la semaine pour les périodes de vacances. Le nombre de semaines doit être déterminé le jour de l'inscription et aucun remboursement n'est effectué en cas de désistement ou de maladie de l'adolescent.

Cantine des Accueils de Loisirs Sans Hébergement – Pôle ados (toutes périodes) :

RESTAURANT POLE ADOS – 2 REPAS 100 % BIO PAR SEMAINE (en €)		
Quotient Familial	Maternelles & Primaires	Maternelles & Primaires Domiciliés dans la commune
Tarif très social de 0 à 600	3,80	1,00
Tarif social de 601 à 1 300	4,20	
> à 1 300	4,60	

- Ces tarifs sont majorés de 50 % pour les enfants non-inscrits et présents au service.
- Dans le cas où un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) inclus la mise à disposition par la famille d'un panier repas, ces tarifs sont minorés de 50 %.

Après avoir entendu l'intervention de ses membres et en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal :

FIXE les tarifs tels qu'indiqués ci-dessus à compter du début des vacances d'été 2023 et pour les années scolaires suivantes.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an DEUX MIL VINGT TROIS,
Le 30 MAI à 20h00,

Date de convocation	24/05/2023
Date d'affichage	24/05/2023
En exercice	23
Présents	19
Ayant donné pouvoir	04
Total des votes	23

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques DUCROCQ, le Maire.

Etaient présents : DUCROCQ Jacques, LAFAGES Thérèse, GORRILLOT Jean-Pierre, TOURNON Marie-José, WYTS Xavier, BERLAK Colette, MAZINGARBE Jean-Claude, BOULANGE Virginie, DERISQUEBOURG Laurence, LEMAHIEU Robert, OSSELIN Florence, DELBART Jacques, FONTAINE Christophe, LADEN Monique, PREVOT Erick, SCRIVE Anne-Marie, VANDORPE Damien, VANNOUQUE Yves, VILAIN Elisabeth

Absents ayant donné pouvoir : OCHIN Jean-François à OSSELIN Florence, COMYN Dorothée à BOULANGE Virginie, MARGUERITE Corinne à GORRILLOT Jean-Pierre, TIMMERMAN Guillaume à VANDORPE Damien

Secrétaire de séance : VILAIN Elisabeth

OBJET : TIRAGE AU SORT DE JURY CRIMINEL 2024

Vu la circulaire préfectorale relative au jury criminel et à la répartition des jurés pour 2024, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de procéder au tirage au sort des jurés appelés à siéger à la cour d'assises pour la commune de Sainghin en Mélantois,

Vu les personnes ayant siégé en qualité de juré pendant les années 2019, 2020, 2021, 2022 et premier trimestre 2023,

Considérant que le présent tirage au sort ne constitue que le stade préparatoire de la procédure de désignation des jurés,

Sont désignés après tirage au sort les 6 jurés suivants :

Années	2019	2020	2021
Jurys désignés	Emilie DECLERCQ Danièle DUBOIS Jean REMY Delphine BODDAERT Michel BONTE Tarek SARRAF	Simone YZABEL ep. HEBERT Claire DHENRY ép. TIBERGHEN Anthony Stéphane GILMET Alain DEPARCY Christian ROQUETTE Philippe MAGNIEZ	Laurent HAUMAN Gonzague LEMAITRE Annabelle CARNEZ ep. DILLIES Marie-Françoise BAEYENS ep. DUBOIS André PANIEZ Christophe BOULANGE
Années	2022	2023	2024
Jurys désignés	Léna TOURBEZ Suzanne COPPEJANS ep. PRIBETICH Hannah-Esther TOMASZEWSKI Pascal MARCHAND David DUCHESNE Francis DEON	LEMAIRE Solange ép. MAES MENET Odile ép. BUISSE LEU Jean-Baptiste RAMEAUX Antoine RUYFFELAERE Cécile ép. SION KAI Lena ép. SARRAF	PRZYBYLSKI Audrey ép. BAILLET WYTS Christophe PAJOT Mariette ép. DESCAMPS SAISON Marie-Christine ép. BONNIERE DUBOIS Daphnée ép. BOUCHEZ ROSSI Grégoire

Le Conseil Municipal prend acte des désignations.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an DEUX MIL VINGT TROIS,
Le 30 MAI à 20h00,

Date de convocation	24/05/2023
Date d'affichage	24/05/2023
En exercice	23
Présents	19
Ayant donné pouvoir	04
Total des votes	23

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques DUCROCQ, le Maire.

Etaient présents : DUCROCQ Jacques, LAFAGES Thérèse, GORRILLOT Jean-Pierre, TOURNON Marie-José, WYTS Xavier, BERLAK Colette, MAZINGARBE Jean-Claude, BOULANGE Virginie, DERISQUEBOURG Laurence, LEMAHIEU Robert, OSSELIN Florence, DELBART Jacques, FONTAINE Christophe, LADEN Monique, PREVOT Erick, SCRIVE Anne-Marie, VANDORPE Damien, VANNOUQUE Yves, VILAIN Elisabeth

Absents ayant donné pouvoir : OCHIN Jean-François à OSSELIN Florence, COMYN Dorothée à BOULANGE Virginie, MARGUERITE Corinne à GORRILLOT Jean-Pierre, TIMMERMAN Guillaume à VANDORPE Damien

Secrétaire de séance : VILAIN Elisabeth

OBJET : NOUVELLE CAMPAGNE DE MISE A DISPOSITION DE COMPOSTEURS - CHARTE D'ENGAGEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n° 58-10-2020 portant partenariat avec la ville de Roubaix pour la mise en œuvre du Défi Famille Zéro déchet sur la commune,
Vu la délibération n° 71-12-2020 portant sur la première campagne de mise à disposition de composteurs,
Vu la proposition de charte d'engagement annexée à la présente délibération,

La conseillère déléguée en charge de la gestion des déchets explique que la démarche de limitation des déchets à la source est engagée avec l'inscription de la commune dans la démarche Famille zéro déchet.

Afin de prolonger cet engagement, elle propose la mise à disposition, à titre gratuit, d'un kit de compostage aux sainghinois. Ce kit, d'une valeur de 70 € environ, comprend :

- Un guide du compostage,
- Un aérateur,
- Un bio seau de 7 litres,
- Un composteur d'une contenance de 400 litres.

La mise à disposition de ce matériel vise à promouvoir et inciter à la pratique du compostage des déchets organiques et ainsi réduire la production de déchets à la source.

Cette dotation est conditionnée à la fourniture d'un dossier complet à la conseillère déléguée en charge. Ce dossier est notamment composé d'une charte d'engagement (annexée à la présente délibération).

La dotation est strictement réservée aux habitants de la commune (un kit de compostage par foyer maximum) et le composteur doit être installé exclusivement sur Sainghin en Mélantois.

Une première vague de mise à disposition a été réalisée pour 30 familles en 2021.

Après avoir entendu l'intervention de ses membres et en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

APPROUVE la mise à disposition d'un kit de compostage dans les conditions fixées à la présente délibération.

APPROUVE le contenu de la charte d'engagement annexée à la présente délibération.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an DEUX MIL VINGT TROIS,
Le 30 MAI à 20h00,

Date de convocation	24/05/2023
Date d'affichage	24/05/2023
En exercice	23
Présents	19
Ayant donné pouvoir	04
Total des votes	23

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques DUCROCQ, le Maire.

Etaient présents : DUCROCQ Jacques, LAFAGES Thérèse, GORRILLOT Jean-Pierre, TOURNON Marie-José, WYTS Xavier, BERLAK Colette, MAZINGARBE Jean-Claude, BOULANGE Virginie, DERISQUEBOURG Laurence, LEMAHIEU Robert, OSSELIN Florence, DELBART Jacques, FONTAINE Christophe, LADEN Monique, PREVOT Erick, SCRIVE Anne-Marie, VANDORPE Damien, VANNOUQUE Yves, VILAIN Elisabeth

Absents ayant donné pouvoir : OCHIN Jean-François à OSSELIN Florence, COMYN Dorothée à BOULANGE Virginie, MARGUERITE Corinne à GORRILLOT Jean-Pierre, TIMMERMAN Guillaume à VANDORPE Damien

Secrétaire de séance : VILAIN Elisabeth

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - CREATION DE DEUX POSTES AU SERVICE ECOLE, ANIMATIONS ET ENTRETIEN DES LOCAUX

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services. En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, les collectivités peuvent recruter, en application de l'article L.332-14 du code précité, un agent contractuel de droit public pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Le contrat est alors conclu pour une durée déterminée d'une durée d'un an. Il pourra être prolongé, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année.

Vu la délibération n° 29-04-2023 en date du 13/04/2023 portant sur la dernière modification du tableau des effectifs,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal,

D'ADOPTER l'ajout des emplois suivants au tableau des emplois :

Filière	Cadre d'emploi & Grade	Temps de travail	Motif de création
Animation	Adjoint d'animation	Temps complet	Besoin de stabilisation de l'équipe d'animation
Animation	Adjoint d'animation	Temps complet	Besoin de stabilisation de l'équipe d'animation

DE VALIDER le nouveau tableau des effectifs (annexé à la présente délibération) à compter du rendu exécutoire de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**, le Conseil Municipal approuve la proposition de créations de postes.

Annexe 1 – Tableau des effectifs modifié au 30/05/2023

TABLEAU DES EMPLOIS - MAIRIE DE SAINGHIN EN MELANTOIS - VERSION AU 31/05/2023							
SERVICE	EMPLOI	NATURE DE L'EMPLOI	HEURES	CAT.	EMPLOI PERMANENT	STATUT	DUREE
Service Administratif	Directeur Général des Services	Directeur Général des Services	35	A	Oui		
	Attaché	Directeur Général des Services	35	A	Oui		
	Attaché	Resp. Ressources humaines & Comptabilité	35	A	Oui		
	Rédacteur Principal 1ère classe		35	B	Oui	Vacant	
	Rédacteur Principal 1ère classe	Resp. Aménagements, événementiels & élections	35	B	Oui		
	Adjoint Administratif Principal 1ère classe		35	C	Oui	Vacant	
	Adjoint Administratif Principal 2è classe	Marchés publics, Communication & Associations	35	C	Oui		
	Adjoint Administratif Principal 2è classe	Régies périscolaires, gestion accueil & social	35	C	Oui		
	Adjoint Administratif		35	C	Oui	Vacant	
	Adjoint Administratif	Agent accueil, état-civil & adjointe comptabilité	35	C	Oui		
	Adjoint Administratif / Rédacteur	Agent polyvalent état civil & ressources humaines	35	B/C	Oui	Vacant	
	Adjoint Administratif / Rédacteur	Agent polyvalent urbanisme & travaux	35	B/C	Oui	Vacant	
	Adjoint Administratif	Agent accueil, secrétariat & cimetière	21,5	C	Oui		
	Adjoint Administratif	Agent polyvalent état civil & ressources humaines	35	C	Non	Vacant	01/12/22 au 30/11/23
Adjoint Administratif	Agent polyvalent urbanisme & travaux	35	C	Non	Vacant	01/12/22 au 30/11/23	
Service Ecole - Animations - Entretien	Animateur Principal 2è classe	Responsable Ecole, Animation & Entretien	35	B	Oui		
	ATSEM Principal 1ère classe	ATSEM	35	C	Oui		
	Adjoint d'Animation Principal 2è classe	Accompagnement scolaire et périscolaire	35	C	Oui		
	Adjoint Animation	Accompagnement scolaire et périscolaire	35	C	Oui	Vacant	
	Adjoint Animation	Accompagnement scolaire	35	C	Oui		
	Adjoint Animation	Accompagnement scolaire	35	C	Non		01/09/22 au 31/08/23
	Adjoint Animation	Accompagnement scolaire	35	C	Non	Vacant	01/09/23 au 31/01/24
	Adjoint Animation - Apprenti	Accompagnement scolaire	35	C	Non		01/09/21 au 31/08/23
	Adjoint Technique Principal 2è classe	Agent d'entretien & référent gestion stocks	26	C	Oui		
	Adjoint Technique	Agent d'entretien & référent cantine	35	C	Oui		
	Adjoint Technique	Agent d'entretien & référent complexe sportif	35	C	Oui		
	Adjoint Technique	Agent d'entretien	20	C	Oui		
	Adjoint Technique	Agent d'entretien & référent cantine	24	C	Oui	Vacant	
	Adjoint Technique	Agent d'entretien & référent repas à domicile	28	C	Oui		
	Adjoint Technique	Agent d'entretien & référent gestion stocks	26	C	Oui	Vacant	
	Adjoint technique	Agent d'entretien	20	C	Oui		
	Adjoint Technique		15	C	Oui	Vacant	
	Adjoint Technique		24	C	Oui	Vacant	
	Adjoint animation	Agent d'animation polyvalent	35	C	Oui		
	Adjoint animation	Agent d'animation polyvalent	35	C	Oui		
	Adjoint animation	Agent d'animation polyvalent	35	C	Oui	Vacant	
	Adjoint animation	Agent d'animation polyvalent	35	C	Oui	Vacant	
	Adjoint animation	Agent d'animation polyvalent	35	C	Non		01/09/22 au 31/08/23
Adjoint animation	Agent d'animation polyvalent	35	C	Non		01/09/22 au 31/08/23	
Adjoint animation	Agent d'animation polyvalent	35	C	Non		01/09/22 au 31/08/23	
Adjoint animation	Agent d'animation polyvalent	35	C	Non	Vacant	01/09/23 au 31/08/24	
Adjoint Technique		24	C	Oui	Vacant		
Adjoint Technique		22	C	Oui	Vacant		
Service Technique	Technicien principal de 2ème classe	Responsable service technique Espaces verts	35	B	Oui		
	Technicien		35	B	Oui	Vacant	
	Agent de Maîtrise Principal	Responsable service technique bâtiments	35	C	Oui		
	Agent de Maîtrise	Adjoint service technique bâtiments	35	C	Oui		
	Adjoint technique principal de 1ère classe	Agent polyvalent des espaces verts	35	C	Oui	Vacant	
	Adjoint Technique Principal 2è classe	Agent polyvalent des espaces verts	35	C	Oui	Vacant	
	Adjoint Technique Principal 2è classe	Agent polyvalent des espaces verts	35	C	Oui		
	Adjoint Technique	Agent polyvalent des espaces verts	35	C	Oui	Vacant	
	Adjoint Technique	Adjoint service espaces verts	35	C	Oui		
	Adjoint Technique	Agent polyvalent des espaces verts	35	C	Oui		
	Adjoint Technique	Agent polyvalent des bâtiments publics	35	C	Oui		
	Adjoint Technique	Adjoint service espaces verts	35	C	Non		01/05 au 31/10/23
Adjoint Technique - Apprenti	Agent polyvalent des espaces verts	35	C	Non	Vacant		



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an DEUX MIL VINGT TROIS,
Le 30 MAI à 20h00,

Date de convocation	24/05/2023
Date d'affichage	24/05/2023
En exercice	23
Présents	19
Ayant donné pouvoir	04
Total des votes	23

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques DUCROCQ, le Maire.

Etaient présents : DUCROCQ Jacques, LAFAGES Thérèse, GORRILLOT Jean-Pierre, TOURNON Marie-José, WYTS Xavier, BERLAK Colette, MAZINGARBE Jean-Claude, BOULANGE Virginie, DERISQUEBOURG Laurence, LEMAHIEU Robert, OSSELIN Florence, DELBART Jacques, FONTAINE Christophe, LADEN Monique, PREVOT Erick, SCRIVE Anne-Marie, VANDORPE Damien, VANNOUQUE Yves, VILAIN Elisabeth

Absents ayant donné pouvoir : OCHIN Jean-François à OSSELIN Florence, COMYN Dorothee à BOULANGE Virginie, MARGUERITE Corinne à GORRILLOT Jean-Pierre, TIMMERMAN Guillaume à VANDORPE Damien

Secrétaire de séance : VILAIN Elisabeth

OBJET : CRÉATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT D'ACTIVITE : ANIMATION DES TEMPS PERI ET EXTRASCOLAIRES ET DE L'ACCOMPAGNEMENT DES TEMPS SCOLAIRES

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels en prévision de l'animation des services péri et extrascolaires et de l'accompagnement des temps scolaires du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024 et du 1^{er} septembre 2023 au 31 janvier 2024.

Sur le rapport de ses membres, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

AUTORISE Monsieur le Maire à créer deux postes à temps complet dans le grade d'adjoint d'animation relevant de la catégorie C.

- Un agent sera chargé de l'animation péri et extrascolaire du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024
- Un agent sera chargé de l'accompagnement des ATSEM durant les temps scolaires du 1^{er} septembre 2023 au 31 janvier 2024.

PRECISE que les candidats devront justifier d'une expérience en animation périscolaire et être titulaire de diplômes (BAFA ou CAP Petite Enfance).

La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence. Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

AFFAIRES DIVERSES

- Informations sur la nécessité de changer de panneau lumineux : Monsieur le Maire explique que le panneau lumineux est obsolète. Il précise que plusieurs entreprises ont été sollicitées sur la base de 2 options (location-maintenance ou achat-maintenance). Il termine en indiquant que l'option achat-maintenance est plus intéressante financièrement et sera donc retenue.
- Informations sur le calendrier culturel (par Madame LAFAGES) :
 - 19/05 : Retours sur le salon des créateurs qui a été une réussite de l'avis des sainghinois et des exposants. Une nouvelle édition en 2024 est déjà en cours de préparation.
 - 02/06 : Belles sorties 2023 avec l'accueil de l'Orchestre régional du cœur des Hauts de France en l'église Saint Nicolas.
 - 23/06 : le fête de la musique sera décalée de 2 jours pour pouvoir être organisée en partenariat avec l'association des parents d'élèves de l'école publique. Un concert aura lieu devant le parvis de l'église avec ouverture des terrasses de café qui le souhaitent pour un moment de convivialité. La commune prendra en charge une boisson pour les enfants qui seront présents.
 - 14/07 : la fête nationale sera l'organisation d'un grand événement :
 - 11h30 : cérémonie officielle au monuments aux morts
 - 16h30 : installation de jeux pour petits et grands entre le terrain de football et le complexe sportif
 - 18h30 : organisation d'un grand barbecue gratuit au même endroit
 - 22h30 : feu d'artifice au même endroit
- Monsieur DELBART demande à ce que les marquages après les courses à pied soient effacés. Il lui est répondu que ce type de marquage s'efface seul et est prévu pour.
- Mesdames BERLAK et OSSELIN indique que la MEL va mettre à disposition de la commune du matériel qui pourra être prêté aux associations pour permettre le tri des déchets lors des manifestations.

- Monsieur LEMAHIEU explique que des marquages au sols ont été appliqués par la MEL pour sécuriser la traversée du centre bourg par les vélos.
- Monsieur le Maire félicite les élus et agents municipaux qui ont organisé le voyage à Amiens et la Braderie.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h18

CONSEILLERS MUNICIPAUX	POUVOIR A	SIGNATURE DE LA PERSONNE PRESENTE EN REUNION
BERLAK Colette		
BOULANGE Virginie		
COMYN Dorothée	BOULANGE Virginie	
DELBART Jacques		
DERISQUEBOURG Laurence		
DUCROCQ Jacques		
FONTAINE Christophe		
GORRILLOT Jean-Pierre		
LADEN Monique		
LAFAGES Thérèse		
LEMAHIEU Robert		
MARGUERITE Corinne	GORRILLOT Jean-Pierre	
MAZINGARBE Jean-Claude		
OCHIN Jean-François	OSSELIN Florence	
OSSELIN Florence		
PREVOT Erick		
SCRIVE Anne-Marie		
TIMMERMAN Guillaume	VANDORPE Damien	
TOURNON Marie-José		
VANDORPE Damien		
VANNOUQUE Yves		
VILAN Elisabeth		
WYTS Xavier		